



COMMUNICATION ANNEXE 7

PUBLICATION DE VOS ÉVÉNEMENTS

Quand

Nous vous demandons de bien vouloir prévenir le Service Communication par email **15 jours au minimum** avant la date de votre événement à l'adresse suivante com82600mairie@gmail.com

Quoi

Les détails de l'événement à nous préciser sont :

- Nom ou intitulé de l'événement
- Objet de l'événement
- Date, horaire, lieu, si payant ou gratuit

et de bien vouloir y ajouter en pièce jointe :

- Photographie(s) (dans la meilleure résolution possible, c'est à dire dans une grande taille ou la taille d'origine issue de votre appareil de prise de vue), en jpeg
- Fyer, affiche ou visuel **en jpeg uniquement**.
- Vous êtes libre de fournir un texte de présentation, **sans mise en page particulière** (retraits, majuscules à chaque mot, ou en couleurs) ce qui nous imposerait sinon de tout remettre en forme. Ici encore, Facebook n'afficherait pas votre texte envoyé avec des typographies différentes, des couleurs, etc.

Contraintes

Nous publierons vos informations **en fonction des disponibilités du service communication**.

Le Service Communication peut avoir certaines priorités ou impondérables faisant que votre information ne peut être publiée à la date souhaitée que vous voudrez bien nous indiquer.

Par ailleurs si nous faisons autant que possible quelques photographies des événements sur la commune, nous ne pouvons tous les couvrir.

Il incombe aux associations de nous fournir des photographies pour relater plus tard le cas échéant l'événement, autant que possible avec légende et un texte récapitulatif de l'événement.

Agenda

Pour inscrire vos événements dans l'agenda du magazine, l'information doit être **transmise directement au service communication** par email (com82600mairie@gmail.com).

Les réservations de salle auprès du Service Associations ne sont pas considérées comme informations suffisantes pour publication.

Important - Mises à jour

Enfin, en cas de changement dans l'association, les modifications du bureau et coordonnées **doivent être communiqué directement** au Service Communication de la Mairie (**en plus** du Service Association) afin de pouvoir mettre à jour ses fichiers mailing et emailing, et les renseignements précisés dans la rubrique *Associations* du site internet municipal.

Articles

Vous pouvez à tout moment nous proposer un article à diffuser, sur nos **supports numériques et papier**.

Vous serez par ailleurs sollicité par email afin de proposer un article lorsqu'un magazine municipal sera en préparation. L'article sur le support papier ne pourra excéder une demi-page, photo(s) comprise(s). Il sera soumis à validation et corrections éventuelles ou modifications si besoin pour des raisons de compréhension ou de taille. Le cas échéant, la nouvelle mouture vous sera soumise à validation.